

SEANCE DU CONSIEL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2019

Présents : Pierre GILBERT, Jeannine FAIVRE, Bruno CIOE, Pierre LOMBARDET, Maryse NICOD

Excusé : Sylvain PAUCOD

Secrétaire : Maryse NICOD.

Aménagement « Centre Bourg »

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les devis concernant l'aménagement du « Centre Bourg ».

- Aménagement de la traversée du village : 98 987.50 € HT
- Aménagement espaces de vis communs et embellissement : 30 000.00 € HT

Monsieur le Maire informe le conseil que des demandes de subventions été envoyées auprès des organismes concernés.

Dans l'attente de réponses de subventions, l'appel d'offre va être préparé.

Aménagement « abri forestier »

Monsieur le Maire présente le devis de la Société Bâches-Fèvre correspondant pour un montant de 2 040.20 € HT pour l'installation de rideaux terrasse avec pose.

Le conseil donne un avis favorable concernant l'acquisition d'une roulotte de chantier à hauteur de 500.00 € afin que les chaises et tables soient rangées à l'abri.

Décision projet « éolien »

Lors du dernier conseil municipal, la CNR était venue présenter un projet d'installation d'éoliennes sur la commune.

Durant ce conseil, les membres du conseil ont statué sur ce projet.

Après réflexion, le conseil a délibéré comme suit :

- 3 voix contre
- 1 abstention
- 1 voix pour

Affouage 2019

Monsieur le Maire souhaite qu'une réunion spécifique pour l'affouage soit organisée avec le délégué de la commission bois et son suppléant ainsi que les affouagistes. Monsieur le Maire propose le samedi 02 février 2019 à 11 heures en Mairie.

Course de vélo du 17 mars 2019

L'association « Pulsion VTT » organise sur la commune un Trophée Régional des Jeunes Vététistes, le 17 mars 2019.

Les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

La Société Lucat ETA a fait parvenir un devis d'un montant de 650.00 € HT concernant l'entretien de chemin par broyage. Le devis est accepté par les membres du conseil.

Monsieur le Maire a demandé à la Marbrerie de la Petite Montagne le coût pour retourner le monument aux Morts de Morval. Le coût est estimé à 400.00 €. Les membres du conseil sont favorables pour effectuer ces travaux.

Les limites du terrain cadastré ZA114 seront modifiées avant la vente à la Société de chasse car le terrain de la maison communale « mort » sur cette parcelle. Monsieur le Maire est chargé de contacter un géomètre.

Un devis a été demandé auprès de la Société « Boisson TP » concernant la réfection du chemin de Praille. Les devis s'élèvent à

- Réalisation d'un Bi-couche avec scarification : 8 400.00 € HT
- Réalisation en concassé avec scarification : 4 050.00 € HT

Les membres du conseil acceptent le projet en concassé.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30

Le Maire,
P. GILBERT